



**LE 17 AVRIL 2008
à Bercy
à 10 heures**

A L'APPEL DE LA CGT

***Les retraités doivent se faire entendre
et faire valoir leurs exigences***

GAGNER C'EST POSSIBLE !

Après les rassemblements des 24 novembre 2006 et 7 avril 2007 lors des C.A. de la CCAS où nous étions nombreux à l'appel de la seule CGT, nous avons démontré que la lutte pouvait « payer ».

Ces rassemblements organisés lors des Conseils d'Administration de la CCAS et qui interpellèrent les administrateurs Elus et ceux de la Direction ont permis une augmentation de 25 % des « Chèques Emploi Service Universels » (CESU) dans le cadre de l'aide apportée pour le maintien à domicile des personnes âgées lorsqu'elles perdent leur indépendance.

IL RESTE ENCORE BIEN DES REVENDICATIONS QUE NOUS VOULONS VOIR ABOUTIR !

Ce qui a été possible pour la réévaluation des « CESU » doit l'être pour l'ensemble des exigences dont vous êtes porteurs. D'ailleurs des promesses avaient été faites concernant notamment les transports en ambulance.

Nous ne pouvons nous contenter de promesses, étudier les dossiers en suspens, encore moins de se voir opposer un refus à nos demandes. Il va s'en dire que vos Elus CGT sont le relais de vos exigences mais ils ne sont pas entendus dans la plupart des cas.

Ceci est d'autant plus urgent qu'au vu des attaques contre notre système d'assurance maladie, se soigner devient difficile car cela revient de plus en plus cher.

En effet, aujourd'hui on fait payer les malades :

- Franchises de plus en plus importantes,
- Augmentation du forfait hospitalier,
- Dépassements d'honoraires de plus en plus courants et de plus en plus importants,
- Médicaments non remboursés,
- Prix des établissements d'hébergement des retraités scandaleusement élevés,
- Etc....

.../...

Nous les rappelons :

- ◆ Participation financière de la RATP concernant les cotisations à la Mutuelle RATP. De nombreuses entreprises le font, par exemple à l'aéroport de Paris (ADP). L'entreprise finance entièrement la cotisation de base de la Mutuelle pour l'ensemble des retraités,
- ◆ Remboursement des 18 € (par la CCAS et non par la Mutuelle) pour tous les actes lourds au-delà des 91 € comme cela se fait pour nos collègues retraités de la SNCF et pour les actifs de la RATP,
- ◆ Le remboursement des transports lorsqu'ils sont prescrits par un médecin même s'il n'y a pas hospitalisation, comme cela se pratique dans la plupart des « Caisses Primaires d'Assurance Maladie »,
- ◆ Une aide financière pour les retraités hébergés en maison de retraite médicalisée ou non, comme cela est fait pour le maintien à domicile,
- ◆ Une politique de prévention et d'action sociale beaucoup plus importante envers les retraités dans le domaine du dépistage précoce des cancers (dont celui de la prostate), du bucco dentaire, du diabète...

L'accès à des soins de qualité est de moins en moins possible pour beaucoup de retraités. Pourtant, ils ont fait acte de solidarité par leurs cotisations durant toute leur vie active, puis lorsqu'ils ont pris leur retraite.

En se rassemblant très nombreux le **17 avril 2008**, nous exprimerons notre rejet des mesures qui pénalisent lourdement les salariés (actifs et retraités) ainsi que leur famille quant à leurs accès à des soins de qualité et à l'abandon des principes de solidarité qui étaient le fondement de la Sécurité Sociale issue du programme du Conseil National de la Résistance.

Pour tout problème de secours, pour des dépenses de santé qui déséquilibrent votre budget, pour une demande de « Chèque Emploi Service Universel », pour le maintien à domicile, pour une sortie d'hospitalisation, etc..., n'hésitez pas à alerter l'USR qui transmettra par l'Elu retraité à la CCAS.

Le 17 AVRIL à 10 heures Lyon/Bercy

NOUS COMPTONS SUR VOTRE PRESENCE

ET SUR VOTRE MOBILISATION

POUR FAIRE CONNAITRE

CETTE INITIATIVE

AUTOUR DE VOUS